

UNE RÉFORME DU MODE DE SCRUTIN
POUR
PLUS DE DÉMOCRATIE ET D'ÉGALITÉ !

AVANT-PROJET DE LOI REMPLAÇANT LA LOI ÉLECTORALE
A/S M. Louis Breault
Secrétaire de la Commission des institutions
Commission des institutions, Assemblée nationale
Édifice Pamphile-Le May
1035 rue des Parlementaires, 3^e étage,
Québec (Québec)
G1A 1A3

Denise Laprise, travailleuse sociale et citoyenne de Montmagny

Qui est Denise Laprise?

C'est une femme engagée dans son milieu

Denise Laprise a évolué dans un milieu ouvrier centré sur le travail communautaire et la solidarité sociale. Elle est mariée depuis 1974 et mère d'un enfant.

A sa sortie du Cégep en 1975, elle devient journaliste au journal Le Peuple-Courrier de Montmagny et assume la vice-présidence du Cercle de presse de la Côte-du-Sud en 1976. Dès 1976, elle s'active dans le milieu communautaire magnymontois et participe à la fondation de nombreux organismes populaires comme Habitations Populaire Côte-Sud, Logements Côte-Sud, Coopérative d'habitation de Montmagny, Rassemblement des citoyens de Montmagny, Association pour la promotion de la qualité de l'environnement et des économies d'énergies de la Côte-du-Sud, Vers-Plus, et Solidarité-femmes. Elle collabore également à divers autres mouvements qui donneront naissance à l'Arc-en-ciel, la Corporation de développement communautaire de Montmagny-L'Islet, Solidarité-Transport et la Table de concertation en transport de la MRC de Montmagny, le Transport collectif et le réseau Solidarité cancer du sein. Dans ces organismes, elle occupe diverses fonctions d'animatrice, conseillère, secrétaire, trésorière, présidente, vice-présidente, coordonnatrice, responsable des communications et membre.

C'est une militante du Parti Québécois, du Bloc Québécois et de la souveraineté du Québec

Depuis une trentaine d'années, Denise Laprise travaille au sein d'organismes dont le but est de faire du Québec un pays français en terre d'Amérique. Elle est tout à tour conseillère et attachée de presse du Parti Québécois du comté de Montmagny-L'Islet, et entre autre lors du référendum de 1980 et de l'élection du député Jacques Leblanc en 1981, puis présidente de 1999 à 2001 après avoir été conseillère à l'action politique auprès des femmes. Membre du comité du oui au référendum de 1995, elle présente avec un groupe de femmes un mémoire à la Commission sur l'avenir du Québec. Conseillère spéciale auprès de l'ex-député et candidat François Langlois aux élections fédérales de 2000, elle est membre de la Société nationale des Québécois et Québécoises de Chaudière-Appalaches depuis sa fondation en 2001, elle en a été secrétaire de 2003 à 2005. Elle devient responsable des communications au Bloc Québécois de Bellechasse-Etchemins-Montmagny-L'Islet en 2002 et depuis 2004 au Bloc Québécois de Montmagny-L'Islet-Kamouraska-Rivière-du-Loup. Elle siège au Conseil de la souveraineté de Chaudière-Appalaches.

C'est une travailleuse sociale de profession

Denise Laprise connaît bien les problèmes sociaux de son milieu. Elle oeuvre depuis 1977 auprès des groupes communautaires, des jeunes, des adultes ayant des problèmes de santé physique ou mentale ou vivant avec des handicaps divers. Son travail l'amène aussi à collaborer au mieux-être des personnes en perte d'autonomie

des comtés de Lévis, Bellechasse, et auprès des jeunes dans le Kamouraska. Elle est à l'origine de l'implantation des services d'aide à domicile sur le territoire de Montmagny en 1977-78 et des équipes interdisciplinaires en centres d'hébergement et de soins de longue durée (1995-97) Elle participe à la rédaction de guides de pratique et modèles organisationnels, travaille comme formatrice, consultante et participante sur des comités aviseurs professionnels représentant le personnel clinique du programme ressources à la Régie régionale de la santé et des services sociaux de Chaudière-Appalaches (1993-97). Elle est membre de l'Ordre des travailleurs sociaux du Québec, présidente du Conseil multidisciplinaire en CHSLD et CLSC de la MRC de Montmagny (1993 à 1999) ensuite conseillère jusqu'en 2004 et élue secrétaire du CM du CSSS de Montmagny-L'Islet depuis 2005. Depuis 2000, elle travaille au programme de soutien à domicile.

C'est une ardente militante sur tous les fronts

Initiatrice du colloque « Au-delà de la pauvreté, s'enrichir par la solidarité » organisé en 1992, elle en a diffusé les actes au sein des mouvements féministes, syndicalistes et des milieux collégiaux et universitaires du Québec. Elle a soumis et fait adopter aux congrès d'orientation du Parti Québécois et du Bloc Québécois des propositions d'appuis aux revendications de la Marche des femmes contre la pauvreté en 2000. Elle a siégé de 1999 à 2002 au Conseil régional des partenaires du marché du travail de Chaudière-Appalaches et a été active aux comités des ressources externes et du développement de la main-d'oeuvre féminine. Elle a été active à l'exécutif et au conseil d'administration du Centre local de développement de Montmagny et a collaboré à l'implantation du comité de mobilisation concernant la fermeture de Whirlpool à Montmagny.

Elle a siégé au conseil d'administration de la Table régionale des organismes communautaires de Chaudière-Appalaches, au Comité de développement local et régional du Réseau des groupes de femmes de Chaudière-Appalaches, a été présidente du Conseil d'orientation et conseillère à l'exécutif du Comité de l'école St-Pie X à Montmagny (1995-98), représentante syndicale (1993-99 et en 2004).

Elle a participé à la rédaction de la plaquette *Bien commun recherché* de Françoise David et à la tournée régionale d'Option citoyenne en 2004.

L'implication sociale de Denise Laprise a été reconnue.

Personnalité féminine de l'année 1993, elle a reçu le Prix Azilda-Marchand décerné par l'Afféas du Québec à l'Afféas de Montmagny (1993). En 2000 et 2001, elle était candidate finaliste au titre de Femmes de mérite au YMCA de Québec.

Estimée dans son milieu, Denise Laprise est connue au-delà de sa région. Sa vision s'inspire aussi de ce qu'elle a vu alors qu'elle était par deux fois stagiaire de l'Office franco-québécois pour la jeunesse en 1978 et 1982 ou à l'occasion de ses voyages dans une dizaine de pays.

Analyse et opinion sur l'avant-projet de loi sur la réforme du mode de scrutin

L'avant-projet de loi sur la réforme du mode de scrutin ne constitue pas une réelle avancée pour la démocratie. La proposition gouvernementale doit être substantiellement améliorée.

Je suis d'avis que **cet exercice devrait atteindre cinq grands résultats :**

- **Refléter la volonté populaire** le plus possible, c'est-à-dire que le citoyen se reconnaisse et se sente légitimement représenté.
- **Viser l'égalité entre les femmes et les hommes** dans la représentation politique.
- **Respecter l'importance des régions.**
- **Refléter le pluralisme politique.**
- **Incarner la diversité québécoise.**

Les éléments positifs de cet avant-projet de loi :

- **Le gouvernement met sur la table une proposition concrète qu'il soumet au débat.**
- **Le fait que la consultation soit très large (commission itinérante) permettra que le débat ne se limite pas qu'aux expert-es.**

Les limites de cet avant-projet de loi sont les suivantes:

- **Un seul vote de l'électeur le coince** dans ses choix.
- **Le modèle mixte compensatoire** proposé par un seul vote au scrutin majoritaire **ne corrige pas suffisamment les distorsions du scrutin majoritaire** uninominal par rapport au pluralisme politique existant dans la société québécoise, car 77 députés continuent d'être élus comme avant au scrutin majoritaire et les 50 autres sont élus selon un calcul de votes au niveau des districts ce qui ne laisse aucune place aux petits partis. **Encore trop de votes ne compteront pas au plan national.** Un deuxième vote au

scrutin proportionnel de listes permettrait la proportionnalité de manière plus juste.

- **L'expression des identités régionales se fait au détriment de la diversité des courants politiques à l'échelle nationale** car on trouve une double représentation des territoires, par les circonscriptions et par les districts.
- Finalement, **rien ne garantit l'égalité entre les hommes et les femmes** dans la représentation politique, **ni** une meilleure représentation de **la diversité ethnoculturelle**.

Voici les propositions concrètes que je recommande à la Commission :

1. **Instaurer deux votes distincts**, un pour choisir les candidatEs dans les circonscriptions et un autre pour les partis (candidatures de listes) pour permettre aux électeurs d'exprimer les nuances de leurs opinions.
2. **L'attribution d'au moins 40% des sièges** de l'Assemblée nationale à la proportionnelle selon les résultats calculés au niveau national (et non par district).
3. **Adopter un modèle mixte vraiment compensatoire** pour favoriser le pluralisme politique, à l'échelle nationale et non pas au niveau des districts. Ceci permettrait **des listes de partis longues et égalitaires entre hommes, femmes et une représentation des régions et de la diversité culturelle**. Nous pourrions atteindre nos objectifs d'égalité et de démocratie plus rapidement.
4. **Recourir à des listes nationales** présentées par chaque parti politique avec l'obligation des partis de présenter des listes **avec une alternance entre les femmes et les hommes en commençant par une femme** et une représentation de toutes les régions dans la première moitié de la liste et des représentants des diversités ethnoculturelles. D'autant plus que seule la première personne sur la liste de district a une chance d'être élue. Il faut aussi garantir que le haut des listes ne soit monopolisé par des éluEs de Montréal et de Québec. **La préparation des listes doit être encadrée**.
5. **Obliger les partis politiques à se doter de plan d'action** prévoyant des mesures concrètes **pour atteindre l'égalité en bonifiant leur financement public en fonction du nombre de femmes élues** et non pas du nombre de candidates. Exemple : la bonification à l'allocation annuelle d'un parti

pourrait être de + 5% à compter de 35% de femmes élues, + 10% entre 40 et 45% d'élues et +15% si 45% d'élues et plus. Il s'agit de **récompenser les partis pour les résultats obtenus** pour faire en sorte que la majorité des candidates soient placées dans des bons comtés et en bonne position sur les listes.

5. **Bonifier le remboursement des dépenses électorales acquittées par les candidates** (avec + de 15% des votes) et les élues **à compter de 35% de candidatures** (35 à 39%=60% de remboursement; 40 à 44%=65% de remboursement; 45% et + de candidates=70% de remboursement. Une majoration de 5% supplémentaire du remboursement des dépenses électorales serait accordée aux élues comparée au remboursement versé aux candidates.
- Maintenir les deux mesures précédentes pendant trois élections après l'atteinte de l'égalité à l'Assemblée nationale.
6. **Maintenir et élargir le soutien aux candidatures et à l'éducation politique des femmes** par le maintien du programme *À égalité pour décider* jusqu'à l'atteinte de l'égalité. Réserver une partie du budget pour favoriser la participation des femmes issues de la diversité ethnoculturelle.
7. **Que les partis mettent en place des mesures** concernant le recrutement et la sélection des candidatures, la constitution de listes de femmes par région, le soutien dans le processus d'investiture comme candidates et dans la campagne électorale, organiser un système de mentorat entre les députées en place et les candidates. Limiter sévèrement les dépenses autorisées pour l'investiture. Soutenir matériellement les candidats-es à l'investiture en vue de rendre compatible candidature à une élection et responsabilités familiales.
8. Créer un **Observatoire de l'égalité** après de la Direction générale des élections qui aurait le mandat de proposer des mesures de redressement à l'Assemblée nationale.
9. **Tenir une vaste campagne d'information et d'éducation populaire** pour que la population connaisse les enjeux démocratiques et le fonctionnement du nouveau mode de scrutin proposé.
10. La population devrait aussi être appelée à se prononcer sur le nouveau mode de scrutin suite à cette commission parlementaire itinérante, soit lors de la prochaine campagne électorale. La population ne devrait pas être placée devant des changements majeurs sur le mode de scrutin sans avoir eu suffisamment de temps et d'outils pour en débattre et en disposer. **Ce n'est pas seulement l'affaire des parlementaires élus au mode de scrutin majoritaire.**

Conclusion

Les femmes en Chaudière-Appalaches sont moins nombreuses dans les instances de pouvoir depuis la transformation de la Régie régionale de la santé et des services sociaux en Agence locales de développement de la santé et des services sociaux, de 50% elles sont passées à 37% après les nominations ministérielles. Au Conseil régional de concertation et de développement devenu le Conseil régional des élus seulement une femme y siégeait en 2005. Depuis la restructuration du CLD de la MRC de Montmagny, il n'y a plus que deux femmes sur neuf élus au conseil d'administration. Nous avons donc, déserté malgré nous, ces instances ou nous commençons à faire nos armes pour lutter d'égal à égal et surtout à mieux connaître ceux qui occupent des postes décisionnels chez nous. Dans les conseils municipaux, les femmes ont fait une avancée remarquable aux élections de novembre dernier dans la MRC de L'Islet trois femmes ont été élues maires (21%) et 33 conseillères (33%), dans la MRC de Montmagny les progrès sont moins importants, encore une seule femme a été élue maire (7%) et 19 ont été élues conseillères (23%). Dans notre circonscription, malgré que quelques femmes aient été candidates de partis politiques tant au fédéral qu'au provincial, jamais l'une d'elles n'a été élue.

Les femmes sont plus nombreuses dans les parlements nationaux seulement dans les pays où une législation a obligé le partage du pouvoir avec les hommes. Je crois qu'il est temps qu'au Québec l'État prévoit les changements nécessaires avec la Réforme du mode de scrutin.

Je demande à être entendue lors du passage de la Commission en Chaudière-Appalaches.

Denise Laprise

